



## LISTE des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 20 janvier 2023

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 20 janvier 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Samois-sur-Seine, se sont réunis à 20h00 en salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 janvier 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents (15) :

M. CHARIAU Michel, maire.

M. DILLON Sébastien, Mme BEURTHEY Rolande, M. ABADIA Charly, Mme DENIOT Muriel, adjoints.

Mme BICHON-LHERMITTE Françoise, M. MONTEL Denis, Mme BILLARD Joëlle, Mme DELACOURCELLE Astrid, Mme MAHIAS Anne, Mme MICHAT Anne-Sophie, M. JÉRÔME Sylvain, Mme EHRHARDT Caroline, Mme DAOULATIAN Nathalie, Mme DUBOIS Danièle.

**Absent ayant donné pouvoir** : M. MORFAUX Patrick (pouvoir à Mme. DELACOURCELLE Astrid), M. FERONE Georges (pouvoir à Mme DENIOT Muriel), Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise (pouvoir à Mme DUBOIS Danièle).

**Absent** : M. DUMARCHÉ Éric

**Secrétaire de séance** : Mme BICHON-LHERMITTE Françoise

### **2023-01-01 SDESM – modification du périmètre par adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun**

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne),
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

### **2023-01-02 SEM du Pays de Fontainebleau – approbation du Rapport d'activités – exercice 2021**

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le rapport d'activités de la SEM du Pays de Fontainebleau, au titre de l'exercice 2021, joint à la présente délibération.

### **2023-01-03 Approbation de la convention unique 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Approuve la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Seine-et-Marne
- Autorise le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuelles annexes.

### **2023-01-04 Accueil et gratification de stagiaires élèves et étudiants**

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- SE PRONONCE favorablement pour l'accueil des stagiaires élèves et étudiants dans le cadre d'un stage d'initiation, de formation initiale ou de complément de formation professionnelle initiale,
  - ACTE le principe d'une gratification pour les seuls stagiaires dont la durée de stage est supérieure soit :
    - ✓ à 2 mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour)
    - ✓ à partir de la 309<sup>ème</sup> heure de stage même s'il est effectué de façon non continue,
- sur la base du taux horaire de gratification minimum légal, à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale,
- ACTE que, le cas échéant, les remboursements de frais seront, sur justificatifs, payés en plus de la gratification,
  - DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

### 2023-01-05 Budget de la commune 2022 - décision modificative n°2

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget 2022 de la commune :

Décision modificative n°2 -Budget 2022						
Section de Fonctionnement						
chapitre	article	libellé	solde	débit	crédit	nouveau solde
014	7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	5 000,00 €	1 300,00 €		6 300,00 €
014	74119	Reversement sur DGF	0,00 €	8 400,00 €		8 400,00 €
011	6068	Autres charges à caractère général	61 200,00 €	-9 700,00 €		51 500,00 €
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

### 2023-01-06 Budget de la commune -autorisation des dépenses en investissement et ouverture des crédits par anticipation budgétaire- exercice 2023

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Approuve l'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du Budget primitif 2023 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2022, selon le détail ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire, jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants ci-dessus détaillés.

Chapitre - article	Libellé	Crédits 2023 max 25% du Budget
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>12 000,00 €</b>
2031	Frais d'études	10 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>106 500,00 €</b>
2112	Terrains de voirie (alignements)	5 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	13 000,00 €
21311	Bâtiments publics - Hôtel de ville	5 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	35 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	2 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	25 000,00 €
2152	Installations de voirie	2 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	3 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile	1 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500,00 €
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>100 000,00 €</b>
2313	Constructions	100 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>218 500,00 €</b>

### 2023-01-07 Attribution des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2023

Le Conseil municipal,

- Après la présentation des demandes de subventions des associations pour l'année 2023,
- *Après en avoir délibéré*, approuve les subventions de fonctionnement aux associations, détaillées dans le tableau ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2023				CONDITION D'OBJECTIF	VOTE DU CM 20/01/2023		
	Montant demandé	Montant proposé	Montant voté			POUR	CONTRE	ABSTENTION
			à verser	en reserve				
FESTIVAL DJANGO REINHARDT	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		OUI	13		1
ASSOCIATION SPORTIVE SAMOISIENNE	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €			14		
FOYER DJANGO REINHARDT	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €		OUI	15		
AMIS DE SAMOIS	1 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €			13		
AMITIES SAMOISIENNES	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €			18		
ASSOCIATION DE L'ANCIENNE ECLUSE	200,00 €	200,00 €	200,00 €			17		
BOULE SPORTIVE	800,00 €	600,00 €	600,00 €			17		
CARRE NAUTIQUE	450,00 €	450,00 €	450,00 €			17		
POTAGERS SAMOISIENS	800,00 €	600,00 €	600,00 €			15		
SOCIETE DE CHASSE	900,00 €	900,00 €	900,00 €			17		
CASA	1 650,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €			13		
MÉMOIRE COMBATTANTE	500,00 €	500,00 €	500,00 €			16		
SOUVENIR Français	1 200,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €			15		
COMITE DES FETES	6 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €			17		
ARPE	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €			16		
AMAP	200,00 €	200,00 €	200,00 €			18		
LE JARDIN FORET DE SAMOIS SUR SEINE	200,00 €	200,00 €	200,00 €			15		
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SAMOISIENNES</b>	<b>72 450,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				
Association de Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif (ACJUSE)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €		18		
COLLEGE DENECOURT - AS	600,00 €	600,00 €	600,00 €			18		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	400,00 €	400,00 €	400,00 €			18		
AMIS DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU	200,00 €	200,00 €	200,00 €			17		
UN BOUCHON UNE ESPERANCE	2 000,00 €	200,00 €	200,00 €			18		
<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>200,00 €</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>75 650,00 €</b>	<b>71 600,00 €</b>	<b>71 400,00 €</b>	<b>200,00 €</b>				

### **2023-01-08 Convention d'objectifs avec le Foyer Django Reinhardt pour l'année 2023**

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Autorise le maire à signer la convention d'objectifs pour l'année 2023 avec l'association Foyer Django Reinhardt, annexée à la présente délibération.

### **2023-01-09 Convention d'objectifs 2023 avec l'association du Festival Django**

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Autorise le maire à signer la convention financière pour l'année 2023 avec l'association du Festival Django Reinhardt, annexée à la présente délibération.

### **2023-01-10 Plateau Sportif -approbation du projet et demande de subventions**

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- Approuve le projet d'aménagement du « Plateau Sportif » présenté aux élus,
- Autorise le maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs,
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget d'investissement 2023 de la commune.